

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE de ROUSSILLON

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Enquête Publique relative au déclassement du Domaine Public
Communal d'une parcelle de 19m² à la parcelle AL.65 et à la
rétrocession au riverain de la SCI LES DORELYS**

Page :1/3



I. PROCEDURE :

Nous Michel Carlin, Géomètre Expert DPLG demeurant 130 Cours Sadi Carnot 84300 Cavaillon ,avons été nommé le 9 Décembre 2025 par Madame le Maire de Roussillon afin de conduire l'Enquête Publique relative au déclassement du Domaine Public d'une parcelle de 19m2 et à sa rétrocession à la SCI DORELYS, qui s'engage en contre partie à créer une servitude d'utilité publique sur la parcelle AL.65 visant à acheminer les eaux pluviales issues du Passage des Micocouliers vers un exutoire situé sur la place Marius Escartefigue.

Ladite enquête a été fixée pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 05 janvier 2026 au lundi 19 janvier 2026 inclus.

Le registre d'enquête a été ouvert le 5 janvier 2026 par les bons soins du soussigné.

Ledit registre a été, par ailleurs, fermé le lundi 19 janvier 2026, toujours par nos bons soins.

Nous avons par ailleurs siégé :

- En Mairie de Roussillon le 5 janvier 2026 de 10h00 à 12h00 ;
- En Mairie de Roussillon le 19 janvier de 10h00 à 12h00 ;

II. PUBLICITE :

L'avis d'enquête a été :

- publié le 16 Décembre 2025 sur le quotidien La Provence ;
- Affiché depuis le 16 Décembre 2025 en Mairie de Roussillon et sur les lieux réservés à l'affichage administratif de la Commune.

III. Nature du Projet :

La rue dite « Passage des Micocouliers » ne dispose pas de canalisations de collecte des eaux pluviales et la pente naturelle du terrain dirige les dites eaux vers les façades des parcelles AL.65,66.

La SCI DORELYS dispose d'une petite cour sur laquelle est installée notamment une montée d'escaliers, laquelle figure sur le Domaine Public de la Commune de Roussillon.

Ladite cour n'ayant aucun intérêt d'ordre public pour le Commune, il a été décidé de la déclasser et de la rétrocéder à la SCI DORELYS, propriétaire la Parcelle AL.65, qui en contrepartie, acceptera la création d'une servitude publique sur la dite parcelle AL.65 , permettant l'installation d'une canalisation de collecte des eaux pluviales vers la Place Marius Escartefigue située au Sud- Est de la parcelle AL.65.

IV. DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

IV. DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'avis d'enquête a été publié le 16 décembre 2025 par la Mairie de Roussillon sur le quotidien « La Provence ».

L'affichage de l'avis d'enquête a, quant à lui, été affiché en Mairie.

Par ailleurs comme il l'a été précisé, ci-devant, nous avons siégé en mairie le :

- Lundi 5 janvier 2026 de 10h00 à 12h00 ;
- Le lundi 19 janvier 2026 de 10h00 à 12h00.

Nous n'avons, à ces occasions, reçu aucune visite du public, ni recueilli aucune observation sur le registre d'enquête.

V. CONCLUSIONS :

L'étude du dossier et la visite des lieux montrent clairement que la rétrocession de la parcelle concernée ne pose aucun problème d'ordre public.

Les infrastructures du Passage des Micocouliers ne sont pas altérées, et l'alignement de fait est conservé.

Le projet n'a par ailleurs aucune hostilité du public.

De surcroît, la réalisation de la canalisation des eaux pluviales sera nettement bénéfique à l'assainissement du hameau et donc à l'intérêt commun.

Nous émettons donc un avis favorable à ce projet.

Fait à Cavailon ;
Le 21 janvier 2026

